

Transport Matière Dangereuse (TMD) spécialisation citerne

Conforme à la réglementation ADR et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009.

Public visé :

Tout conducteur ayant à appliquer la réglementation et assurant le transport de marchandises dangereuses par route pour les classes : 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8, 9, (sauf les classes 1 et 7), conditionnées en colis, en vrac solide benne ou conteneur, en citerne fixe ou démontable ≤ à 1000 litres, en conteneur citerne ≤ à 3000 litres.

Prérequis :

Être titulaire du certificat ADR de base en cours de la validité pour la citerne.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 28 heures

Lieu : Saint-Pierre, Saint- Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 15h

Dates : cf. calendrier

Modalité d'organisation

Nombre de personne : 20 maximum.

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique), générateur de flammes, bouteille de gaz, extincteurs à poudre, guide.

Coût pédagogique : 800€ / apprenant - *Exonéré de TVA.*

Objectifs :

Permettre aux conducteurs de se spécialiser aux TMD des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 8 et 9 en citernes.

Appliquer la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses par route.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon la réglementation ADR et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009

- ✓ Mise en application des compétences relatives au Transport de Matières Dangereuses lors du transport sur route (plus spécifiquement des citernes) et savoir intervenir en cas de nécessité.

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence ; Exercice d'évaluation et test final requis selon la réglementation ADR et arrêté TMD en vigueur. L'Évaluation sera corrigée par un autre formateur.
- Validation : Certificat ADR spécialisations citernes
- Maintien et Actualisation des Compétences tous les 5 ans.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : Elle alternera les apports théoriques et les mises en situation professionnelles.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateurs : Formateur habilité suivant le cahier des charges ministériel.

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Programme détaillé :

Jour 1

- ✓ Evaluation des connaissances initiales
- ✓ Les produits concernés par la spécialisation
- ✓ Les différents types de citernes et leur constitution
- ✓ Les caractéristiques physiques des gaz
- ✓ Les caractéristiques physiques des liquides
- ✓ Les spécificités liées aux produits chimiques
- ✓ Les spécificités liées aux bitumes

Jour 2

- ✓ Equipement de protection et manipulation
- ✓ Equipements général des véhicules citernes
- ✓ Les flexibles
- ✓ Les équipements spécifiques des véhicules citernes-gaz
- ✓ Les documents réglementaires et autres documents
- ✓ Sureté
- ✓ La signalisation des véhicules

Jour 3 :

- ✓ Opérations de chargement et déchargement des citernes : Généralités, les installations, les produits pétroliers, les produits chimiques et produits chauds, gaz
- ✓ Livraison clients
- ✓ Déchargement sur la voie publique
- ✓ Nettoyage – dégazage

Jour 4

- ✓ Circulation, stationnement, tunnels
- ✓ Comportement des véhicules citernes
- ✓ Intervention en cas d'accident
- ✓ Etudes de cas : accidents de circulation avec ou sans fuite ; accidents de chargement, déchargement, rupture de flexible, fuite de gaz, chargement bitumes, chargement déchet, rejet gazeux